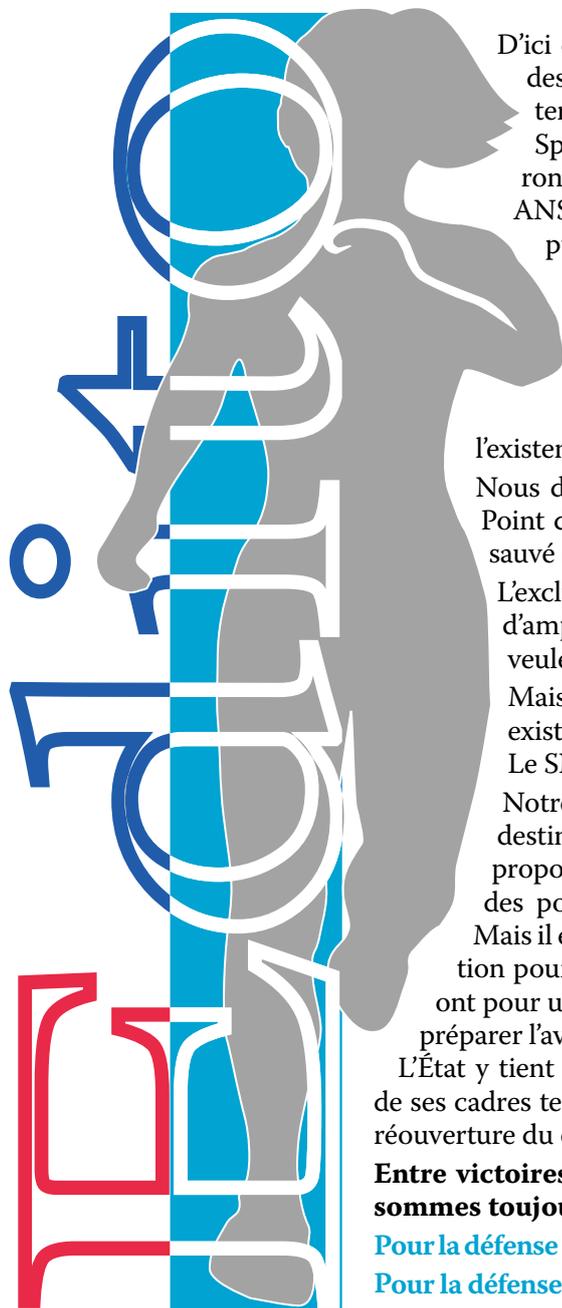


n° 112

La croisée des chemins



D'ici quelques jours, les décisions sur l'avenir des CTS devraient être prises. Elles impacteront l'ensemble du secteur Jeunesse & Sports et ses 4500 agents. Elle se cumuleront aux autres réformes en cours : OTE, ANS, loi de transformation de la fonction publique... Dans une telle tourmente, difficile de ne pas perdre le nord !



Au SNAPS, notre boussole reste claire malgré la tempête : toutes nos actions sont basées sur la préservation de nos missions techniques et pédagogiques, de nos modalités d'actions, de notre statut de fonctionnaires de l'État, de l'existence de notre ministère et de l'unicité des corps de PTP sport.

Nous demandons la création du Pôle éducatif et sportif depuis 7 ans. Point d'orgue de l'OTE à J&S, il est en passe de se concrétiser et a déjà sauvé notre administration il y a un an.

L'exclusion du détachement d'office des CTS fut une victoire collective d'ampleur. Elle limite lourdement la marge de manœuvre de ceux qui veulent supprimer ce dispositif exceptionnel.

Mais les incertitudes et les écueils sont nombreux. Les dangers existent partout, entre revue des missions et restrictions budgétaires. Le SNAPS y est très attentif.

Notre secteur ministériel se trouve donc à la croisée des chemins. Son destin va se sceller dans les semaines qui viennent. Le SNAPS porte des propositions qui permettront à l'État de continuer à mettre en œuvre des politiques publiques sportives dans des conditions satisfaisantes. Mais il est essentiel que le gouvernement adopte enfin une véritable ambition pour le sport français, car les réformes sont destructrices lorsqu'elles ont pour unique but de réaliser des économies. C'est cette ambition qui doit préparer l'avenir, dans la perspective des JOP de Paris 2024 et de leur héritage.

L'État y tient une place centrale. Mais son rôle exige la participation massive de ses cadres techniques et pédagogiques. Ainsi, nous demandons fermement la réouverture du concours de recrutement des professeurs de sport.

Entre victoires et dangers, le combat continue. L'espoir est permis, nous sommes toujours là et nous ne lâcherons rien !

Pour la défense de nos métiers, votez SNAPS aux élections CAP du 12 décembre !

Pour la défense du système de retraite, toutes et tous mobilisés le 05 décembre !



SNAPS Infos 112

SOMMAIRE

Actualité.....	03 - 07
<i>Les valeurs du SNAPS.....</i>	<i>03 - 04</i>
<i>Le pôle éducatif et sportif.....</i>	<i>05 - 07</i>
<i>Retour sur l'année écoulée :</i>	
<i>combats, défaites & victoires... ..</i>	<i>08 - 09</i>
<i>Les enjeux à venir.....</i>	<i>10 - 11</i>
<i>Le RIFSEEP ne permet pas d'augmenter nos indemnités.... ..</i>	<i>12 - 13</i>
Spécial élections	15 - 25
<i>2019 : encore des élections.....</i>	<i>15 - 16</i>
<i>Les revendications du SNAPS</i>	<i>17</i>
<i>Bulletins de vote CAP et CETP CTPS</i>	<i>18</i>
<i>Profession de foi CTPS</i>	<i>19</i>
<i>Profession de foi CETP CTPS</i>	<i>20</i>
<i>Bulletins de vote CAP PS.....</i>	<i>21</i>
<i>Profession de foi CAP PS</i>	<i>22</i>
<i>Nos candidats</i>	<i>23 - 25</i>
Corpo	26 - 29
<i>Conseil National D'automne</i>	
<i>du 19 au 21 novembre 2019.....</i>	<i>26 - 27</i>
<i>Compte rendu de la CAP</i>	
<i>du 17 octobre 2019.....</i>	<i>28 - 29</i>
Adhésion.....	30 - 31
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Repères financiers pour adhérer</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32

SNAPS Infos n° 112



Directeur de la publication : Tony Martin

Rédacteur en chef: Franck Baude

Collectif de rédaction : Franck Baude, Jean-Michel Gehin, Marie Lamarque, Caroline Jean, Tony Martin,

Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime,

Conception graphique : Alexia Gaime

Imprimerie : Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE

Prix du n° : 3,81 euros - Abonnement: 15,24 euros

Dépôt légal novembre 2019

SNAPS-Infos - 7 rue de Sainte Hélène 75013 PARIS

Tel : 01 58 10 06 53/54

Courriel : snaps@unsa-education.org

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



Les valeurs du SNAPS

Depuis un an, le ministère des Sports connaît une crise sans précédent. La nouvelle gouvernance du sport, concrétisée par l'Agence Nationale du Sport (ANS), menace l'existence de notre ministère, de nos missions et de nos métiers. La volonté du gouvernement de supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique s'est traduite par une tentative inédite de suppression puis d'externalisation des CTS. Enfin, la réforme de l'organisation territoriale de l'État, si elle présente aujourd'hui des opportunités, comporte aussi son lot de risques pour notre secteur ministériel. Pour traverser une tourmente si mouvementée et mener le combat, le SNAPS s'est à nouveau appuyé sur ses principes fondateurs. Il n'est jamais inutile de les rappeler.

Depuis un an, le ministère des Sports connaît une crise sans précédent. La nouvelle gouvernance du sport, concrétisée par l'Agence Nationale du Sport (ANS), menace l'existence de notre ministère, de nos missions et de nos métiers. La volonté du gouvernement de supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique s'est traduite par une tentative inédite de suppression puis d'externalisation des CTS. Enfin, la réforme de l'organisation territoriale de l'État, si elle présente aujourd'hui des opportunités, comporte aussi son lot de risques pour notre secteur ministériel. Pour traverser une tourmente si mouvementée et mener le combat, le SNAPS s'est à nouveau appuyé sur ses principes fondateurs. Il n'est jamais inutile de les rappeler.

Pour guider ses actions, le SNAPS s'efforce constamment d'agir selon 5 principes qui constituent sa boussole :

☞ **Défendre nos missions techniques et pédagogiques** : à la base, nous sommes tous éducateurs sportifs ou entraîneurs. Nous possédons tous un diplôme

sportif de niveau 6 (anciennement niveau II selon la nomenclature française). Notre formation initiale et notre expérience sont basées sur des connaissances en psycho-pédagogie, en physiologie, en biomécanique, en gestion de groupe et de projets. Nous possédons des compétences élevées en développement et préparation à la performance sportive, ingénierie de formation ou de projet. Nous concevons et enseignons des techniques, nous coordonnons des équipes. Nous sommes les ingénieurs du sport français. C'est notre cœur de métier et le SNAPS veut qu'il continue de battre. D'ailleurs, sans ses personnels techniques et pédagogiques, le secteur ministériel Jeunesse & Sports serait cantonné à des fonctions de contrôle et de régulation qui justifieraient une diminution drastique de ses effectifs, voire une absorption dans les services réglementation des préfectures, et à terme, une disparition de son administration déconcentrée. Sans ses PTP, le ministère des sports serait

une coquille vide vouée à disparaître, incapable de porter des politiques publiques directement au cœur du sport français.

☞ **Défendre nos modalités d'intervention** : la large autonomie dont nous disposons dans l'organisation de notre temps de travail est absolument nécessaire pour travailler dans le secteur associatif et sportif (entraînements, formations, réunions et compétitions le soir, les week-ends et jours fériés, horaires continus en stages). Tout cela est incompatible avec les horaires administratifs, de même que les interventions auprès des acteurs nécessitent de ne pas être postés derrière un bureau. Nous sommes, de plus, des agents de conception de catégorie A ; ce type de travail ne se réalise pas forcément ni idéalement au sein d'un service, mais plutôt, comme pour tout enseignant, dans d'autres lieux plus propices (terrain, domicile, bibliothèque, etc.).



☞ **Défendre notre statut de fonctionnaires de l'État :** notre passion pour le sport nous a poussé à devenir éducateur sportif ou entraîneur, pour transmettre notre savoir-faire, pour aider les autres à progresser. Puis nous avons tous choisi d'embrasser la carrière de fonctionnaire pour prolonger notre passion pour le sport, mais aussi par goût du service public, pour aider les autres. Être agent du service public signifie accompagner chaque concitoyen dans sa démarche d'émancipation. Cela n'est pas toujours compatible avec une autorité fédérale. Vous le savez tous, être cadre d'État, c'est disposer d'une latitude plus large pour mettre en œuvre nos convictions de cadres sportifs. La hiérarchie fédérale ne permet pas cette autonomie.

De ces 3 principes, en découlent 2 autres, absolument essentiels à leur réalisation :

☞ **Défendre l'existence du ministère des Sports :** dans notre République, le sport est désormais un tel phénomène social qu'il est partie intégrante de la « chose publique ». L'État républicain doit donc être en mesure de définir, impulser et mettre en œuvre la politique publique qu'il souhaite dans ce domaine. Le partenariat historique avec le mouvement associatif sportif, via la délégation de puissance publique aux fédérations, exige un accompagnement particulier incluant l'intervention des experts ministériels. En France, la pratique sportive



s'exerce très majoritairement au sein d'associations. Contrairement aux APS pratiquées dans le secteur marchand, ce n'est pas une simple consommation de loisirs de divertissement. C'est un loisir d'épanouissement, où chacun s'efforce de progresser, où chacun apprend de ses réussites et de ses échecs, où chacun donne, reçoit et apprend de sa relation aux autres au sein du collectif associatif. De telles expériences éducatives sont rares dans le secteur marchand, alors que les associations impliquent de facto une dimension éducative (au sens de l'Éducation populaire tout au long de la vie), ne serait-ce qu'à travers la gestion et l'encadrement bénévoles dans les clubs. L'État ne peut donc se contenter de légiférer ou d'orienter le développement via des mesures incitatives. Car ce secteur est non-professionnel, hautement éducatif et doté de prérogatives de puissance publique. L'État se doit donc d'intervenir aux côtés des bénévoles. Pour cela, il doit disposer d'une administration spécifique, y

compris déconcentrée, dotée de ses propres techniciens et ingénieurs et d'établissements publics.

☞ **Préserver l'unicité du métier de PTP sport :** CAS, CTS et Formateur sont trois facettes d'un seul et même métier. Ces missions requièrent des compétences, des savoir-faire et des expertises similaires. Les expériences acquises dans l'une nourrissent le travail quotidien dans l'autre. La possibilité de passer d'une fonction à l'autre est un élément essentiel au bon fonctionnement et à la qualité du partenariat État/mouvement sportif. Ces fonctions sont indissociables et toute tentative de cloisonnement serait néfaste.

Si ces 5 principes fondamentaux étaient perdus de vue, alors l'existence même de notre profession si particulière serait en péril. C'est donc toujours dans l'optique de respecter ces principes que le SNAPS analyse les situations, arrête ses choix et mène ses actions..

Tony Martin



Le pôle éducatif et sportif

Ses principes fondamentaux (voir l'article page 3) ont amené le SNAPS à imaginer, il y a 7 ans déjà, le projet de « pôle éducatif ». À l'aube de sa naissance, bien des questions sont en suspens. Voici d'où vient l'idée de pôle éducatif et sportif (PES), ce qu'il est, et ce qu'il n'est pas. Voici aussi comment il a déjà sauvé l'administration Jeunesse & Sports il y a un an.

La genèse du pôle éducatif et sportif

Le SNAPS a très rapidement identifié les limites créées par la RGPP. En mutualisant les fonctions support des ministères de la santé, du travail et de la jeunesse et des sports, cette réforme créait le Secrétariat Général des Ministères Sociaux (SGMAS) et sa DRH. Très largement pilotés par des agents du secteur sanitaire et social, notre culture professionnelle y était méconnue, voire maltraitée. La nécessité de sortir de la DRH des ministères sociaux est très vite devenue une évidence. De même, au niveau départemental, les DDI (DDCS et DDCSPP) ont régulièrement démontré que nos missions y étaient dévoyées et nos conditions d'emploi dédaignées. Ainsi, puisque la RGPP imposait des mutualisations de fonctions support et qu'il n'était plus envisageable de disposer d'une DRH spécifique J&S, une mutualisation avec les ministères éducatifs (Éducation Nationale et Enseignement Supérieur à l'époque) s'imposait naturellement. L'idée d'un « grand pôle éducatif » venait de naître : sortie du SGMAS, rattachement au SGMEN, inclusion des services J&S dans les rectorats et plus dans les services

de la cohésion sociale, gestion par la DGRH⁽¹⁾ de l'Éducation Nationale plus habituée à gérer des corps enseignants. Dès son congrès de mai 2012 à Arcahon, le SNAPS a adopté un mandat réclamant la constitution de ce pôle.

Ce qu'il est... et ce qu'il n'est pas

Notre proposition a toujours comporté le maintien de l'existence d'un ministère des Sports de plein exercice, avec ses missions, ses modalités d'intervention et ses corps propres. Il n'a jamais été question d'intégrer les PTP sport dans les corps enseignants d'EPS, ni d'enseigner dans les établissements scolaires. Il s'agit simplement de mutualiser des fonctions support dont les cultures professionnelles sont plus proches. Aucun de nos échanges actuels avec les ministres concernés et leur cabinet, ni avec le SGMENJ⁽²⁾, ne laissent supposer une quelconque volonté de nous absorber. Au contraire, selon nos interlocuteurs, les équipes dans les futurs services J&S au sein des rectorats et

DSDEN⁽³⁾ devront continuer à mettre en œuvre leurs missions propres, selon leurs modalités d'intervention habituelles et en maintenant leurs partenariats spécifiques avec le mouvement sportif ou les collectivités territoriales.

Depuis la RGPP, les services déconcentrés J&S sont « hébergés » dans des services sous autorité du SGMAS (niveau régional) ou du SGG (niveau départemental). Le ministre chargé des Sports ne bénéficie plus d'une administration déconcentrée sous son autorité pleine et entière. Le projet de pôle éducatif et sportif serait de nature à redonner à la chaîne managériale ministérielle, via les recteurs, la légitimité et la dimension éducative qu'elle avait perdu via les préfets.

Comment le pôle éducatif et sportif a déjà sauvé l'administration J&S

On ne s'en souvient déjà plus, mais il y a un an, le ministère des Sports a bien failli disparaître à cause de la nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE). Suite au rapport CAP 2022, le Premier ministre demandait aux préfets de ré-

1 - Direction générale des ressources humaines

2 - Secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

3 - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale



gion, en juillet 2018, de proposer une réorganisation de leurs services déconcentrés. Après une parodie de dialogue social en septembre-octobre 2018, les préfets faisaient remonter leur copie en toute hâte. Les propositions étaient si disparates qu'il fut difficile d'arrêter une organisation nationale. Toutefois, en novembre 2018, une réunion interministérielle (RIM) eut lieu préalablement au grand rassemblement des managers publics prévu en décembre. C'est à cette occasion que les grandes décisions devaient être annoncées, mais ce rassemblement fut annulé pour cause de crise des gilets jaunes. Pourtant le danger couvait. Les conclusions de la RIM menaçaient le secteur J&S d'une véritable désintégration : externalisation des fonctions de formation, transfert du sport-santé aux ARS, transfert des prérogatives de développement à l'Agence Nationale du Sport, transfert des missions JEPVA vers les préfetures, externalisation des CTS vers les fédérations, etc. Pour contrer ce scénario catastrophe, le SNAPS et l'UNSA-Éducation, avec la FSU et la CGT, ont relancé leur mandat commun de « pôle éducatif ». En janvier 2019, Roxana Maracineanu et Gabriel Attal nous annonçaient avoir obtenu la constitution d'un « pôle éducatif et sportif » inspiré de notre proposition. La dispersion des missions J&S était évitée. Sans cela, nos administrations n'auraient pas survécu.

Mais les ministres ont dû faire quelques concessions. Pour

que Matignon, Bercy et la place Beauvau acceptent le maintien d'une administration J&S via la constitution du pôle, il a fallu :

- ☞ y incorporer le Service National Universel (SNU),
- ☞ permettre aux préfets de mobiliser les équipes J&S pour continuer d'accomplir quelques missions de leur ressort (campagnes estivales ACM/EAPS, police administrative, etc.).

Le SNAPS regrette ces concessions. Le SNU est d'ores et déjà une réalité chronophage pour nos collègues des départements expérimentaux. Sa dimension éducative n'est pas certaine et son intérêt pour le développement du sport reste à démontrer. En attendant, rien n'indique qu'il soit opportun et souhaitable que les services J&S soient associés à ce dispositif. En tout cas, le SNAPS veillera à ce qu'il n'obère pas nos missions actuelles. Cependant, le rattachement au SGMAS n'a pas permis de tenir le SNU à l'écart de nos services. Il serait donc inexact d'amalgamer le SNU et le pôle éducatif et sportif.

Quant à la capacité du préfet de département de solliciter les PTP J&S pour des missions régaliennes, là-encore le SNAPS y est opposé. Ce n'est pas notre cœur de métier : nous sommes chargés du développement et du conseil, pas de l'inspection/contrôle/répression. De plus, la loi sur l'Agence a conféré aux préfets de région le rôle de délégué territorial de l'Agence.

Là aussi, le SNAPS demande que les futures DRAJES⁽⁴⁾ ne soient pas sous autorité, même fonctionnelle, des préfets de région. Car l'État doit maintenir sa capacité à mobiliser ou pas ses agents sur les objectifs de l'Agence, à l'instar des collectivités. L'automatisme du recours aux équipes J&S pour mettre en œuvre les politiques de l'ANS ne va pas de soi. Au contraire, la chaîne managériale Ministre-DS-recteur-DRAJES confère à l'administration déconcentrée la totale autonomie dont elle doit disposer face à l'Agence.

Quelle physionomie se profile ?

Aujourd'hui, le schéma arrêté est le suivant :

- ☞ Les équipes J&S des D(R) (D)JS(CS) seront affectées dans les rectorats de région, au sein de services dédiés et identifiés, dénommés Directions régionales académiques de la jeunesse, de l'engagement et du sport (DRAJES).
- ☞ Les directeurs des DRAJES seront nommés sur un emploi fonctionnel DATE⁽⁵⁾, sous autorité du Recteur. Ils animeront les équipes régionales et départementales.
- ☞ Les équipes J&S des DDCS(PP) seront affectées dans les DSDEN, au sein de

⁴ - Directions régionales académiques de la jeunesse, de l'engagement et du sport

⁵ - Emplois de direction de l'administration territoriale de l'État



services dédiés et identifiés J&S.

- ☞ Le SGMEN tente d'obtenir des emplois fonctionnels ministériels (hors DATE) pour les chefs de service J&S en département. Ils seraient sous l'autorité des DASEN⁽⁶⁾.
- ☞ Les agents appartenant à des corps MEN ou J&S ont vocation à suivre leurs missions.
- ☞ Les équipes J&S en administration centrale et en établissements ne changent pas d'affectation.
- ☞ Les CAS référents sport de haut-niveau dans les DRJSCS seraient affectés en CREPS. Le SNAPS y est opposé. Cela n'apporte aucune plus-value. Un maintien en service déconcentré n'empêche pas une coordination avec l'ANS, les collectivités, le(s) CREPS. Au contraire, les établissements n'étant pas investis des mêmes prérogatives que les services déconcentrés, l'exercice de certaines missions liées au sport de haut-niveau en seraient fragilisées.
- ☞ Les SG des rectorats et des DSDEN ne seraient pas mutualisés au sein des SG communs des DDI et préfetures.
- ☞ Toutes ces opérations seront considérées comme des restructurations ouvrant droit aux indemnités idoines. Les arrêtés sont en cours d'adoption.

De nombreux points ne sont pas arrêtés. Ils appellent pourtant des questions importantes :

- ☞ Les CTS : tant que le rapport des tiers de confiance n'est pas finalisé, nous ne savons pas s'ils intégreront les DRAJES avec leurs autres collègues en provenance des D(R)(D)JS(CS). C'est toutefois ce que le SNAPS demande vigoureusement ; il en va de l'avenir de toute notre administration (voir notre article page 11).
- ☞ Les agents qui exercent actuellement des missions J&S, mais qui ne sont pas issus des corps MENJ ou J&S : il s'agit principalement (mais pas exclusivement) d'agents du MSS⁽⁷⁾. Les conditions dans lesquelles ils pourraient suivre leurs missions J&S ou retourner vers leur administration d'origine ne sont pas arrêtées.
- ☞ Les locaux d'implantation : il est trop tôt pour envisager les éventuels déménagements vers les bâtiments des services de l'Éducation Nationale. Sauf cas particulier, il ne devrait pas y avoir de mobilité géographique forcée incluant un changement de résidence administrative.

Aujourd'hui, la constitution de ce pôle éducatif et sportif est en bonne voie. Plusieurs signes sont encourageants : sortie du SGMAS et des DDI, création de services dédiés et identi-

fiés J&S au sein des rectorats et des DSDEN, gestion RH par le SGMEN, maintien de nos modalités d'exercice spécifiques, renforcement de nos missions éducatives, transfert à « isopérimètre », animation régionale des équipes. Cependant, dans la tourmente des multiples réformes en cours, des écueils subsistent : maintien d'une autorité fonctionnelle des préfets, mise à contribution dans le cadre du SNU, rôle de l'ANS, revue des missions... Le SNAPS reste vigilant sur ces points et continue d'exiger l'affectation régionale des PTP actuellement en départements dans le but de créer des équipes métiers cohérentes regroupant tous les PTP de la région. Cela n'empêche en rien de maintenir des résidences administratives en département pour garantir la proximité avec les partenaires et usagers, ainsi qu'un maillage territorial équilibré. Mais cela renforce la capacité à mener des projets d'envergure et de qualité au sein d'équipes suffisamment étoffées.

Certes, le chemin de crête est bien étroit et bien périlleux. Mais rester au sein des ministères sociaux équivalait à une extinction plus ou moins rapide de nos missions et conditions d'emplois. Or, il existe une véritable opportunité pour que l'État continue, grâce à ses cadres et grâce à ce pôle, d'intervenir aux côtés du mouvement sportif, pour le bien du sport français et le bien-être de nos concitoyens.

Tony Martin

6-Directeur académique des services de l'Éducation nationale

7-Ministère de la Santé et des Solidarités



Retour sur l'année écoulée : combats, défaites & victoires.

Le 7 septembre 2018, la divulgation de la lettre de cadrage budgétaire du ministère des sports faisait l'effet d'une bombe. Il fallait supprimer 1600 ETP en 4 ans (la moitié des effectifs !), en ciblant les CTS. Face à cette attaque sans précédent, une mobilisation inégalée a vu le jour. Elle a permis de remporter quelques victoires précieuses. Mais ce fut un combat périlleux et pas toujours victorieux. À ce jour, notre avenir est toujours menacé...

C'est toujours guidé par ses principes fondamentaux que le SNAPS, avec les autres syndicats J&S de l'UNSA-Éducation, s'est allié à différents acteurs pour contrecarrer les projets du gouvernement et sauver nos missions, nos corps et notre ministère. Alliance intersyndicale, tout d'abord, avec la FSU et la CGT : nos organisations portent depuis longtemps des revendications structurelles proches. Avec Solidaires aussi, qui bien que portant un point de vue différent sur l'organisation ministérielle à proposer, entend comme nous préserver l'existence de nos métiers. Alliance aussi avec l'AsDTN, qui a réalisé un intense travail de lobbying et de communication, et avec le Collectif des 1000, qui a spontanément fédéré un grand nombre de collègues inquiets via les réseaux sociaux. À nous tous, dans les médias, auprès des décideurs, des parlementaires, des dirigeants fédéraux, nous avons porté votre voix, contre la suppression de la moitié des effectifs du ministère des sports et l'extinction des CTS en 4 ans.

Le SNAPS, les autres organisations syndicales et partenaires,

les collègues concernés et les fédérations sportives ont massivement fait connaître leur opposition à la suppression des 1600 CTS. Pour les fonctionnaires cela signifiait la sortie du statut. Pour les fédérations, cela signifiait à terme la perte d'une aide en ressources humaines expertes évaluée à 120M€ par an. Très vite, la mobilisation et le tollé médiatique ont incité le gouvernement à plus de retenue.

À l'automne, la nouvelle gouvernance du sport et le premier épisode de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ont complexifié la situation. Sous le feu de 3 réformes simultanées et liées entre elles, le ministère des Sports, nos corps et nos missions ont bien failli disparaître (voir notre article page 11). La crise des gilets jaunes a momentanément suspendu les réformes, mais la volonté gouvernementale, bien qu'ébranlée, restait d'actualité. La suppression pure et simple étant écartée, la piste de l'externalisation était désormais étudiée.

Ainsi, en avril 2019, le gouvernement estimait que les

CTS allaient majoritairement accepter un pis-aller : le détachement dans les fédérations. Les conseillers sport de l'Élysée et de Matignon, que nous avons rencontrés, pensaient à tort qu'aucun CTS n'était prêt à renoncer à ses indemnités fédérales... En réponse à nos protestations, le projet de loi de transformation de la fonction publique ouvrait la possibilité du détachement d'office. Si cette mesure avait été adoptée, le gouvernement aurait rapidement pu mettre à exécution sa volonté d'externaliser la fonction de CTS. Heureusement, grâce aux argumentations déployées par notre alliance, les parlementaires ont compris les enjeux de cette réforme et les risques qu'elle faisait peser sur le sport français. L'exclusion des CTS du détachement d'office obtenu au début de l'été fut une réelle victoire. Dès lors, le gouvernement ne pouvait plus régler de façon massive et collective la question des CTS. La lettre de cadrage était devenue caduque.

Le plan B s'est immédiatement mis en œuvre : la mise en extinction. En ne rouvrant pas le concours de recrutement



des PS, en transférant la masse salariale des CTS du BOP 124 vers le 219, en plaçant sur liste d'attente les CAS et formateurs arrivant sur des postes de CTS suite au mouvement, la ministre envoie actuellement des signaux particulièrement négatifs aux agents : tout est fait pour permettre le non-remplacement de tout CTS partant en retraite ou en mutation et l'octroi d'une compensation financière à la fédération en contrepartie. Le SNAPS a condamné fermement, à plusieurs reprises, de tels agissements (courriers, réunions, CAP, CTM). Malgré nos demandes répétées, la ministre n'a pas voulu démentir ce funeste projet...

Il y a un an, la lettre de cadrage prévoyait la suppression des CTS en 4 ans. Désormais, le plan de mise en extinction devrait aboutir à la disparition totale des CTS d'ici 15 ans. Cela reste évidemment intolérable ! Le SNAPS demande l'abandon de cette mise en extinction et la réouverture du concours PS avec au moins 50 recrutements en 2020 pour maintenir les effectifs. Sans recrutement de PTP, c'est l'utilité même des missions techniques et pédagogiques qui est questionnée. Et l'on sait à quel point ces missions conditionnent l'existence même du ministère des Sports.

Pour résumer, l'année 2018-2019 aura été jalonnée par :

1 la volonté gouvernementale de supprimer purement et simplement les CTS, sans

vraiment prendre en compte la faisabilité juridique de cet objectif,

- 2 la réaction virulente de la profession et des acteurs du sport qui ont incité le gouvernement à revoir sa copie,
- 3 la solution intermédiaire du détachement dans les fédérations imaginée par le gouvernement,
- 4 le refus massif de cette éventualité par les PTP, leurs représentants et leurs partenaires,
- 5 l'introduction du détachement d'office comme solution coercitive,
- 6 le rejet de cette solution par les parlementaires,
- 7 l'adoption de la mise en extinction comme solution finale, accompagnée des mesures nécessaires : absence de concours de recrutement, transfert de BOP, liste d'attente pour les CTS « entrants », acceptation de la compensation financière par le CNOSE, contrainte sur les fédérations pour qu'elles acceptent la compensation financière.

Ainsi, nous serons parvenus à écarter la suppression puis le détachement des CTS dans les fédérations. Les réformes législatives proposées par le gouvernement n'ayant abouti, le détachement ne reste possible qu'avec l'accord de l'agent. Et la volonté de supprimer la moitié

des effectifs des ministères des sports a dû être abandonnée. Ce sont de grandes et belles victoires, obtenues grâce à la mobilisation de chacun.

Mais la mise en extinction nous guette. La non-réouverture du concours PS est une défaite. Et l'entêtement du gouvernement à supprimer des ETP dans le secteur J&S déstabilise notre avenir. Ce sont des défaites, et il n'est pas certain que nous puissions les transformer en victoires. Pour cela il nous faudra obtenir la réouverture du concours PS et l'adoption d'un projet ambitieux pour notre secteur ministériel. Ce n'est pas gagné, mais le SNAPS jouera le match jusqu'au bout !

Tony Martin



Les enjeux à venir

Au printemps dernier, la ministre des sports a annoncé souhaiter marquer une pause dans les réformes pour approfondir les concertations. Après une année de grèves, rassemblements, manifestations, courriers divers, communiqués de presse, campagnes sur les réseaux sociaux, etc., il était temps de poser la réflexion. Voici les options qui se profilent et nos revendications.

Deux « tiers de confiance », MM. Resplandy-Bernard et Cucherat ont été nommés pour mener une évaluation de la situation des CTS et faire des propositions. Au SNAPS, nous estimons que nous n'avons pas besoin d'intermédiaires pour discuter avec notre ministre de tutelle.

L'avenir des CTS

Ces tiers de confiance rendront leur rapport prochainement. Sans pouvoir augurer du contenu du rapport, des préconisations qui seront faites et des décisions qui seront prises, nous estimons que 5 pistes sont envisageables pour les CTS :

- 1 La piste de l'externalisation vers les fédérations, soit en détachement, soit sur recrutement en contrat de droit privé : c'est uniquement possible via la mise en extinction des missions de CTS en tant que cadres d'État. Les fédérations auront alors besoin d'une compensation financière pour assumer la masse salariale correspondante. Le ministère s'est organisé pour pouvoir transformer en subvention la masse salariale des CTS non remplacés (transfert du BOP 124 vers le 219). Il pourra se livrer à un véritable chantage pour contraindre les fédérations qui perdraient un CTS (départ en mutation ou en retraite) à accepter une compensation financière, faute de remplacement possible (absence de concours de recrutement). Mais les PTP ont massivement fait connaître leur opposition ; ils sont en droit de refuser de rejoindre les fédérations sur des emplois privés ou en détachement. Et les fédérations y perdraient à terme, car nul doute que la subvention viendrait à diminuer rapidement. Cette option démantèle aussi le dispositif des PTP sport en cloisonnant les CTS dans le milieu fédéral et en les isolant des CAS et formateurs. Cela limiterait les coopérations et les passerelles entre ces 3 fonctions. Le nécessaire turn-over sur ces missions se verrait aussi fortement entravé. C'est toute la « respiration RH » de l'ingénierie du sport français qui serait asphyxiée.
- 2 L'affectation à l'ANS : nous savons que les CTS y sont massivement opposés (enquête flash avec le Collectif des 1000). L'ANS étant un GIP, elle ne peut accueillir des fonctionnaires qu'en détachement, en mise à disposition ou en disponibilité sur contrat de droit privé. Dans tous ces cas, il faut le consentement de l'agent. De plus, rien n'indique que l'ANS soit demandeuse de gérer les CTS, en tout cas pas en totalité.
- 3 L'affectation en CREPS : cette option pose des problèmes budgétaires car les CREPS deviendraient opérateurs de l'État et seraient soumis à plafonds d'emplois. Par ailleurs, les directeurs de CREPS n'y sont pas favorables, car ils ne disposent pas de l'infrastructure pour gérer un tel afflux d'agents au statut si particulier. Il semble que cette piste ait rapidement été délaissée.
- 4 L'affectation sur un service à compétence nationale (de type CGO-CTS) : cette option impliquerait l'autorité hiérarchique des DTN sur les CTS (car pour gérer 1500 agents, il faudra bien une hiérarchie intermédiaire). Les CTS y perdraient en autonomie vis-à-vis du pouvoir fédéral. Le statut des DTN ne permet pas actuellement non plus qu'ils soient détenteurs de cette autorité (par exemple, ils ne peuvent mener une évaluation impartiale des collègues qui sont potentiellement en concurrence avec eux pour le poste de DTN). En outre, une telle organisation éloignerait les CTS des CAS et rendrait quasiment impossible le travail en équipe si précieux à la mise en œuvre coordon-



née des politiques publiques. Lorsque les CAS et les CTS travaillent ensemble, ils touchent tous les acteurs, donnent plus d'envergure et d'efficacité aux projets et contribuent à une structuration plus forte du milieu associatif. Le SNAPS considère qu'il n'y aura pas de plus-value à démanteler les équipes actuelles.

- 5 L'affectation dans les futures DRAJES : c'est le schéma qui consiste à suivre les autres agents JS en provenance des actuelles D(R)(D)JS(CS). Cette solution est compatible avec le statut actuel et maintient des équilibres déjà maintes fois éprouvés. C'est la solution que le SNAPS réclame, car les PTP resteraient groupés, entretenant ainsi la capacité de développer des politiques publiques. Avec un DRAJES uniquement dévolu aux personnels et missions J&S, et issu de la même culture professionnelle, le management retrouverait la proximité qu'il a perdu avec la RGPP, la MAP et la fusion des régions.

Nous demandons l'affectation des CTS en DRAJES pour préserver les missions techniques et pédagogiques qui accompagnent le développement du sport, pour éviter l'isolement des CAS dans de minuscules DRAJES, et pour reconstituer des équipes-projets à même de porter une politique publique directement au cœur du sport.

Pour un ministère d'intervention

Au-delà du sort des CTS, Jeunesse & Sports a toujours été une administration d'interven-

tion. Le pouvoir politique, après avoir défini un cap, une ambition, mobilisait son administration. En légiférant, en orientant les projets des clubs grâce aux subventions, mais aussi et surtout en envoyant ses PTP aux côtés des acteurs du sport.

Or, c'est cette capacité d'intervention qui doit perdurer. Elle permet d'investir tout un pan du sport, d'en structurer les acteurs, puis de s'en retirer progressivement en leur confiant leur autonomie. Il en a été ainsi, au fil des années, de la formation des bénévoles et des éducateurs sportifs, du développement de l'emploi sportif, des équipements, des centres d'accueil de stages, des sports de nature et des bases de loisirs, du soutien au sport de haut-niveau, de la lutte contre le dopage, du développement du sport-handicap, du sport féminin, du sport-santé, de l'insertion par le sport, de la structuration des filières compétitives... C'est une logique bien différente d'une administration de guichet et de régulation/contrôle. Au contraire, c'est une administration de mission qui accompagne la société civile.

Mais encore faut-il impulser une politique. Et c'est cela qui fait cruellement défaut depuis quelques années. Si le gouvernement se fixait une ambition pour le sport, il ne se poserait pas la question de supprimer la moitié des PTP au risque de voir disparaître cette administration.

Au SNAPS, nous pensons qu'il y a encore de nombreux chantiers à engager pour l'avenir du sport français : la structuration du niveau territorial, la dimension éducative du sport, ou l'héritage des JOP de Paris 2024 par exemple.

Et les Jeux dans tout ça ?

Nous sommes en passe de devenir la seule nation qui aura obtenu l'organisation des JOP mais n'aura consenti quasiment aucun effort pour les réussir ! L'épisode du vote du budget sport à l'Assemblée Nationale a été, de ce point de vue, navrant : le ministre de l'action et des comptes publics est intervenu nuitamment pour faire adopter un amendement en urgence effaçant l'octroi de 15M€ supplémentaires que quelques députés LaREM avaient laissé passer via un très léger déplafonnement des taxes affectées. Époque singulière où Bercy veille à ce point au grain qu'il doit rappeler sa majorité à l'ordre pour ne pas lâcher la moindre miette en faveur du mouvement sportif. Rappelons que les taxes affectées connaissent une forte progression depuis quelques années, ce qui bénéficie au budget de l'État, mais que la part de ces taxes qui revient à l'ANS (ex-CNDS) ne connaît aucune évolution de son plafond.

Ainsi, le gouvernement choisit de ne rien partager des recettes supplémentaires générées par le sport. Et dans sa logique aveugle d'économies, il continue de cibler J&S, qui a pourtant déjà largement contribué aux efforts (passant de 8300 agents en 2003 à 4500 en 2018). Au SNAPS, nous considérons qu'il serait au contraire bien inspiré de prendre enfin la réelle mesure de ce que sont les Jeux, et de lancer une politique véritablement ambitieuse.

Tony Martin



Le RIFSEEP ne permet pas d'augmenter nos indemnités.

Malgré ce que prétendent certains, le SNAPS sait depuis longtemps que le passage au RIFSEEP n'apporterait pas de revalorisation globale de nos indemnités. Voici pourquoi :

Nos indemnités moyennes annuelles sont actuellement de 5696€ pour les PS et environ 7000€ pour les CTPS (instruction sur les indemnités 2016).

On vous fait miroiter des indemnités à 8990€, par analogie avec celles des attachés du MEN. Or en 2015, avant leur passage au RIFSEEP, les indemnités minimum de ces attachés étaient de 8000€ pour les attachés et 10000€ pour les

attachés principaux (cf. page 7 de l'instruction sur les éléments accessoires de rémunération 2015).

En passant au RIFSEEP en 2016, ces agents de catégorie A ne sont pas "montés" à 8990€ de socle indemnitaire. Ils étaient déjà à ces montants auparavant.

La comparaison des grilles 2015 et 2016 d'autres corps passés au RIFSEEP démontre que celui-ci n'a pas généré d'augmentation significative des montants

moyens de leurs primes.

Ce n'est donc pas parce que les catégories A « administratifs » de l'EN, qui avaient déjà entre 8000€ et 10000€ de primes socles en 2015, sont passés à 8990€ en 2016 avec le RIFSEEP, que les PTP JS, qui sont à 5696€, passeraient à 8990€ en acceptant le RIFSEEP !

Au contraire, le RIFSEEP conserve le volume global de l'enveloppe budgétaire accordée auparavant. Il n'a





vocation qu'à remplacer des indemnités déjà existantes. Aucun texte sur le RIFSEEP ne dit que les corps de catégorie A du secteur JS devraient voir leurs indemnités alignées sur celles des attachés du MEN !

Si nos indemnités annuelles passaient de 5696€ à 8990€ (à peu près), soient 3300€ de plus par an pour les 2960 PTP JS, il faudrait 9 768 000 € d'augmentation de l'enveloppe indemnitaire chaque année. Nous en rêvons tous, mais force est de constater que ce n'est pas très réaliste ! Déjà lorsque le SNAPS avait obtenu du Ministre KANNER le déplafonnement de nos indemnités, la DRH n'avait pas réévalué les montants moyens délégués... Bien sûr, cela ne nous empêche pas de demander régulièrement une revalorisation de nos primes, mais pas via un dispositif qui comporte autant de travers.

Le SNAPS a aussi obtenu par 2 fois la confirmation de la DRH qu'une telle augmentation indemnitaire n'était pas possible :

☞ le 11 juillet 2018, M. Joël BLONDEL, DRH des ministères sociaux, a été directement interrogé sur

ce point. Il a bien confirmé ce que le SNAPS savait depuis toujours :

- ♦ le passage au RIFSEEP se fait à **enveloppe constante**,
- ♦ Bercy ne dispose pas de crédits disponibles pour revaloriser massivement les indemnités.

☞ le 26 octobre 2018, en CAP, M. Yvon BRUN, sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels à la DRH des ministères sociaux, a reconnu lui aussi que le passage au RIFSEEP se faisait à enveloppe constante et qu'il n'ouvrirait pas spécifiquement de crédits supplémentaires.

Le SNAPS détient ces informations car il est votre représentant en CAP, ce qui lui évite de se perdre en conjectures chimériques.

Sur le fond, le RIFSEEP n'est pas adapté à nos conditions d'emploi. La quotation des groupes de fonctions entraînerait des inégalités entre postes totalement injustifiées. On a déjà connu des tentatives de compartimentage

malheureuses, notamment lors de l'instauration de la PFR. Comment les groupes de fonctions seraient-ils établis, sur quels critères ? Le risque est de voir les PTP en DD dans le groupe le plus faible, ceux en DR dans un groupe médian, et enfin ceux exerçant des responsabilités nationales dans le groupe le plus élevé. Or, ces fonctions sont complémentaires et ne peuvent se classer hiérarchiquement. Le RIFSEEP aggraverait le profilage et la mise en concurrence des postes. Il créerait des tensions supplémentaires sur le mouvement, pourtant déjà très contraint.

Plus globalement, si les nouveaux systèmes de primes inventés régulièrement par les gouvernements successifs avaient pour but d'augmenter la rémunération des fonctionnaires, cela se saurait !

Notons enfin qu'à l'heure actuelle, seulement un très faible nombre de fonctionnaire d'Etat sur 2 400 000 agents est au RIFSEEP

Tony MARTIN

Votez sans attendre pour les listes
SNAPS pour la CAP des PS
SNAPS - SEP pour la CAP des CTPS
SNAPS pour la CETP sport des CTPS



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,6 million de Sociétaires...
Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 773 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 158 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75001 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 488 485 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 BROCCA & WERNICKE - Illustration - Klotzler.



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



2019 : encore des élections...

2014, 2016, 2018 et maintenant 2019. Vous pouvez penser que la fréquence des élections au cours desquelles vous êtes amenés à vous prononcer est quelque peu... perturbante.

C'est perturbant et chaque PTP sport subit cette cadence que l'administration nous impose. Pour autant, il n'y a aucun scrutin à négliger, parce qu'ils sont complémentaires et qu'à travers leur expression, ils donnent aux représentants du personnels et aux syndicats des moyens d'agir, de défendre au mieux les agents, vous, les corps auxquels ils appartiennent, d'anticiper et de déjouer quelques plans funestes. Ces paramètres combinés poussent le SNAPS à, une fois encore, inciter tous les PTP sport à voter lors des élections du 12 décembre 2019.

Alors qu'en décembre 2018 vous avez voté pour élire vos représentants en comité technique de proximité et en comité technique ministériel, cette fois il s'agit d'élire les commissaires paritaires qui vont vous représenter lors des moments clés de votre carrière, à savoir pendant les commissions administratives paritaires (CAP).

Voyons ce qui nous attend pour le cru 2019 de ces élections...

VOTER POUR QUOI ?

Pour élire les représentants du personnel au plan **national**.

Ces collègues représentants du personnel sont investis au SNAPS. Ce sont donc des représentants syndicaux. Amenés à siéger en CAP, on les appelle **commissaires paritaires**. Ils militent et défendent nos corps de métiers (PS et CTPS), notre fonction (CAS, CTS, formateurs), nos missions, nos conditions d'exercice et le déroulement de notre carrière, que cela soit en comité technique ou en CAP.

Ces collègues du SNAPS vont vous représenter, nous représenter, dans les différentes instances de dialogue social. Le nombre de voix obtenues au cours du scrutin détermine le nombre de sièges obtenus. Pour chaque siège, il y a un titulaire et un suppléant nommés.

POURQUOI DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX ?

Dans notre système actuel, ils sont les seuls à siéger à tous les niveaux face à l'administration et à exprimer la voix des personnels, la vôtre, la nôtre ! Ne pas prendre part au vote revient à peut-être laisser siéger des représentants syndicaux qui ne défendent pas les mêmes mandats que le SNAPS, qui ont moins d'expérience des CAP, des rouages de l'administration et donc au final, à laisser l'administration décider ou remporter des combats importants.

POUR QUELLE DURÉE ?

Pour 3 ans. Les prochaines élections se feront en 2022.

QUI VOTE ?

Les fonctionnaires en position d'activité du corps concerné, en détachement, en congé de maladie, en congé de maternité, parental ou d'adoption, en congé

de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle, en position d'absence régulièrement autorisée, en mise à disposition « sortante ». Ne votent pas les fonctionnaires en position hors cadre, en disponibilité et les fonctionnaires stagiaires. La qualité d'électeur s'apprécie au jour du scrutin.

QUE SIGNIFIENT LES SIGLES ?

CAP : Commission administrative paritaire (chaque corps possède la sienne : PS et CTPS)

CETP : Commission d'évaluation technique et pédagogique (la CEPTP est une « sous-CAP », lorsque le corps possède plusieurs valences. C'est le cas du corps des CTPS qui possède une CETP sport et une CETP jeunesse, éducation populaire et vie associative)





ATTENTION SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE MATÉRIEL DE VOTE AU 28 NOVEMBRE 2019 vous devez le réclamer auprès du service RH de proximité pour les agents en D(R)(D)JSCS, DDCS(PP), établissement et auprès de l'administration centrale pour les autres (personnels affectés en administration centrale, personnels en contrat de préparation olympique et de haut niveau (PO/HN)).

COMMENT VOTER ?

Les élections aux CAP et CETP ne se font **que par correspondance**. Il faut donc tenir compte des délais d'acheminement par voie postale qui peuvent être augmentés selon les lieux.

Il n'y a **aucun** vote électronique.

⇒ Glissez le bulletin de vote SNAPS ou SNAPS-SEP dans l'enveloppe de couleur (enveloppe n°1).

⇒ Ne rayez aucun nom - Ne rajoutez aucune mention - N'apposez aucun signe distinctif.

⇒ Glissez l'enveloppe de couleur dans l'enveloppe n°2 que vous devrez compléter, signer et cacheter.

⇒ Insérez l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 (la plus grande) qui est pré-affranchie.

⇒ Postez l'enveloppe n°3.

☞ **N'utilisez pas l'acheminement du courrier interne.**

☞ **N'utilisez pas une profession de foi.**

☞ **Ne mettez qu'un bulletin par enveloppe.**

☞ **Ne groupez pas votre envoi avec ceux de vos collègues**

QUAND VOTER ?

Idéalement, votez dès que vous recevez le matériel de vote. C'est le meilleur moyen de ne pas oublier et de ne pas être hors délais. Il faut compter en moyenne **3 jours de délai d'acheminement** pour un envoi postal **en métropole**.

Si vous êtes affectés en DOM COM, ces délais d'acheminement vers la métropole sont plus longs et se cumulent au fait qu'en général, vous recevez déjà votre matériel de vote en retard. Ce sont des raisons de plus pour voter dès que vous recevez le matériel de vote.

POURQUOI VOTER POUR LA CAP ?

Parce que c'est l'instance nationale où beaucoup de décisions concernant votre carrière et votre situation individuelle sont prises : **titularisations**, rendez-vous de carrière et appréciation de la valeur professionnelle, **promotions** (par liste d'aptitude, accès à la hors classe, à la classe exceptionnelle, à l'échelon spécial), bonification d'ancienneté, détachement, intégration, mise à disposition ou en disponibilité, contentieux et procédures disciplinaires.

POURQUOI VOTER POUR LA CETP sport des CTPS ?

Si vous êtes CTPS, en plus de voter pour la CAP des CTPS, vous êtes invités à élire vos représen-

tants en **CETP sport des CTPS**.

Il est tout aussi important de voter pour la CAP que pour la CETP sport des CTPS, car le rôle de la CETP sport des CTPS reste central dans la gestion de votre carrière. La CETP sport des CTPS va notamment être consultée pour les titularisations, l'accès au corps par voie de liste d'aptitude, les détachements et les promotions (accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Vous allez être destinataire des bulletins de vote pour les CAP (PS et CTPS) et pour la CETP sport si vous êtes CTPS.

Vos représentants du SNAPS :

☞ sont sur la liste SNAPS pour la CAP des PS et pour la CETP sport des CTPS

☞ sont sur la liste commune SNAPS-SEP pour la CAP des CTPS

Ne rayez aucun nom

Ne rajoutez aucune mention

N'apposez aucun signe distinctif.

N'utilisez pas l'acheminement du courrier interne.

N'utilisez pas une profession de foi.

Ne mettez qu'un bulletin par enveloppe.

Ne groupez pas votre envoi avec ceux de vos collègues

Vos bulletins doivent arriver par voie postale uniquement avant le 12 décembre 2019

Découvrez ces listes en pages 18 et 21

Si vous n'avez pas reçu votre matériel de vote le 28 novembre 2019, adressez un mail au SNAPS (snaps@unsa-education.org) et contactez votre service RH.

Marie LAMARQUE



Les revendications du SNAPS

Le SNAPS se positionne pour :

☞ Des missions conformes à notre vocation et à nos statuts de professeurs de sport et de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, pour toutes les fonctions exercées (CAS, formateur, CTS) et quelle que soit l'affectation : réinvestir les missions techniques et pédagogiques du ministère chargé des sports qui doit redevenir un ministère d'intervention, qui, seules légitiment sa politique éducative, crédibilisent ses objectifs et justifient son existence.

☞ Une politique d'éducation cohérente mutualisée et partagée entre tous les acteurs éducatifs de la fonction publique d'État, spécialistes dans leurs domaines respectifs : mettre en œuvre de manière efficiente et fonctionnelle le Pôle éducatif et sportif.

☞ Une affectation de tous les CTS hors contrat PO/HN dans les DRAJES : pour maintenir la capacité des équipes jeunesse et sport à travailler de concert et à porter des politiques publiques au cœur du sport.

☞ L'impulsion d'une politique nationale ambitieuse : garantir à tous l'accès à une pratique sportive de qualité, sous toutes ses formes, quel que soit le lieu d'habitation ou le niveau social, augmenter le budget du ministère chargé des Sports notamment dans l'optique des JOP Paris 2024.

☞ La préservation d'un ministère chargé des sports de plein exercice doté d'une administration centrale, de services déconcentrés et d'établissements publics : lutter contre l'influence néfaste de l'agence nationale du sport qui menace l'existence du ministère.

☞ Le renforcement du service public de formation : rétablir un CREPS par région, recourir prioritairement aux compétences des PTP et faciliter les passerelles avec l'université.

☞ Le renforcement des effectifs de cadres techniques et pédagogiques d'État : recruter massivement des professeurs de sport et des CTPS dans le cadre des JOP de Paris 2024.

☞ La réduction de l'impact négatif de la réforme des retraites : revaloriser les rémunérations comme envisagé pour les enseignants.

☞ Une organisation améliorant nos conditions de travail : garantir aux PTP leur autonomie, notamment par la délivrance d'un ordre de mission permanent, le bénéfice automatique de l'article 10, l'augmentation du taux moyen d'indemnités de sujétions, le déblocage des indemnités des néo-titulaires, le respect du contexte de ces indemnités de sujétions et la garantie des moyens nécessaires pour réaliser leurs missions.

☞ La renégociation des critères d'accès à la classe exceptionnelle : ouvrir à un plus grand nombre ce grade et augmenter les possibilités de promotion à la classe exceptionnelle.

☞ Une garantie pour chacun d'accès à un meilleur développement professionnel et personnel, quel que soit son projet : rétablir les crédits affectés à la formation professionnelle continue et enrichir les formations métier.

Procédure de vote pour tous Je suis professeur de sport

Je vote 1 seule fois, pour la CAP, uniquement par correspondance. Je glisse mon bulletin SNAPS dans l'enveloppe de couleur (enveloppe n°1).

Je glisse l'enveloppe de couleur (n°1) dans l'enveloppe n°2.

Je la cachète. Je complète les informations demandées. Je signe. J'insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 (la plus grande) qui est pré-affranchie.

Je poste l'enveloppe n°3.

Je suis CTPS

Pour la CAP des CTPS

Je glisse mon bulletin SNAPS-SEP dans l'enveloppe de couleur (enveloppe n°1).

Je glisse l'enveloppe de couleur (n°1) dans l'enveloppe n°2.

Je la cachète. Je complète les informations demandées. Je signe. J'insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 (la plus grande) qui est pré-affranchie.

Je poste l'enveloppe n°3.

Pour la CETP sport des CTPS

Je glisse mon bulletin SNAPS dans l'enveloppe de couleur (enveloppe n°1).

Je glisse l'enveloppe de couleur (n°1) dans l'enveloppe n°2.

Je la cachète. Je complète les informations demandées. Je signe. J'insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 (la plus grande) qui est pré-affranchie.

Je poste l'enveloppe n°3

**Ne rayez aucun nom - Ne rajoutez aucune mention - N'apposez aucun signe distinctif
Vos bulletins doivent arriver par voie postale uniquement avant le 12 décembre 2019**



Syndicat national des activités physiques et sportives

CONSULTATION DES PERSONNELS DU 12 DÉCEMBRE 2019 **CONSEILLERS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES SUPÉRIEURS** **Domaine sport**

1. Monsieur BOUSIGUE Bernard
2. Monsieur GAZZÉRI Pierre-Yves
3. Monsieur TALON Jean-François
4. Madame BIZET Valérie
5. Madame ANDRACA Carolle
6. Madame BOUTON Pascale
7. Monsieur DURAND François
8. Monsieur DRADEM Jean-Maurice

CONSULTATION DES PERSONNELS DU 12 DÉCEMBRE 2019

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CORPS DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES SUPÉRIEURS

CLASSE EXCEPTIONNELLE

1. Monsieur BOUSIGUE Bernard
2. Madame BOUTON Pascale

HORS CLASSE

1. Monsieur GAZZÉRI Pierre-Yves
2. Monsieur TALON Jean-François

CLASSE NORMALE

1. Madame MANGEMATIN Virginia
2. Madame BIZET Valérie
3. Monsieur DRADEM Jean-Maurice
4. Monsieur CHAULLET Pascal



Syndicat national des activités physiques et sportives



Pour les Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs le SNAPS et le SEP-UNSA s'engagent

Élire des représentants SNAPS et SEP à la Commission administrative paritaire (CAP) des Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS), c'est confier à des collègues la charge de vérifier et garantir que la gestion des actes administratifs individuels est assurée **dans la plus grande transparence et avec la plus grande équité.**

Attention vous devez voter deux fois :
☞ 1 fois pour la CAP des CTPS (liste unique SNAPS-SEP)
☞ 1 fois pour la Commission d'évaluation technique et pédagogique (CETP) sport (liste SNAPS) ou la CETP jeunesse (liste SEP)

Le SNAPS et le SEP UNSA, n°1 chez les CTPS

Le SNAPS et le SEP UNSA sont les 1^{ères} organisations syndicales des CTPS. C'est également respectivement le cas pour les professeurs de sport et les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Nous défendons l'ensemble des collègues. La liste proposée par le SNAPS et le SEP est composée de CTPS affectés en DRJSCS, DDCS, administration centrale et investis au cœur des situations professionnelles.

Soutenir et défendre nos missions éducatives

La CAP est un espace de défense de notre statut, de nos missions éducatives et de nos conditions d'exercice. Un **fort taux de participation** garantit notre influence et notre force de proposition face à l'administration.

Elections CAP fin novembre 2019...



Voter ok... mais pour quel?

Pour une égalité de traitement, contre des passe-droits

La CAP est une instance incontournable. **Mais les avancements se jouent aussi dans les services.** Connaissant bien les rouages des opérations de carrière, les commissaires paritaires sont légitimes et compétents pour **vous accompagner aussi auprès de vos chefs de service.** Avec la réforme des CAP annoncée par le gouvernement, cela sera de plus en plus utile. **Transparence et équité sont essentielles !**

Voter massivement pour les candidats SNAPS et SEP à ces élections, c'est voter pour le maintien et le renforcement de nos missions éducatives

Bernard BOUSIGUE, adm. centrale/PO-HN	Virginia MANGEMATIN, adm. centrale/DJEPVA
Pascale BOUTON, adm. centrale/PO-HN	Valérie BIZET, DRJSCS Île-de-France
Pierre-Yves GAZZÉRI, DDCS Isère	Jean-Maurice DRADEM, DRJSCS Île-de-France
Jean-François TALON, DRJSCS Île-de-France	Pascal CHAULLET, adm. centrale/PO-HN

Votre bulletin SNAPS SEP doit arriver avant le 12 décembre par voie postale
Votez dès réception du matériel de vote. Attention : ne rayez aucun nom, votre bulletin serait nul
N'utilisez pas la navette de courrier interne mais uniquement l'enveloppe T fournie

Ceci est une profession de foi, pas un bulletin de vote



Élections à la Commission d'évaluation technique et pédagogique sport des Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

Avant le 12 décembre 2019 vous devez élire vos représentants à la Commission administrative paritaire (CAP) du corps des Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS), mais aussi à la **Commission d'évaluation technique et pédagogique sport (CETP sport)** des CTPS. Avec un corps des CTPS à double valence (sport et jeunesse, éducation populaire et vie associative), une CETP est spécifique à chaque domaine. Elle est consultée dans certains cas et travaille sur l'évolution du corps des CTPS.

Attention vous devez voter deux fois :

☞ 1 fois pour la CAP des CTPS (liste unique SNAPS-SEP)

☞ 1 fois pour la CETP sport (liste SNAPS)

Le SNAPS : syndicat historique de tous les personnels techniques et pédagogiques sport

Le SNAPS est le syndicat représentatif chez les CTPS, mais aussi chez les PS. C'est lui qui a permis d'obtenir la création du corps des CTPS en 2004 avec des indemnités de sujétions spécifiques à ce corps. Le SNAPS milite régulièrement pour le maintien du recrutement du concours interne des CTPS ainsi que l'utilisation de la liste complémentaire, assurant ainsi l'alimentation régulière de ce corps.

Le SNAPS contribue à renforcer l'expertise et l'autonomie des CTPS.

Le SNAPS revendique l'accès aux emplois de direction pour les CTPS.

Le SNAPS défend une vision commune des PS et CTPS (personnels techniques et pédagogiques sport) et leur maintien dans une unique entité d'affectation dans des services Jeunesse et Sport dédiés et identifiés au sein des Rectorats (hors contrats PO/HN).

Le SNAPS soutient la création du Pôle éducatif et sportif.

Le SNAPS a pesé dans le recul du détachement d'office des CTS et continue ses démarches pour défendre la pérennité et les missions éducatives de tous (CTS, formateurs et CAS).

Le SNAPS défend une approche juste et égalitaire pour tous

En dépit de la loi de "transformation de la fonction publique" et du fait que désormais, les décisions de mutations ne seront plus soumises à l'avis de la CETP, celles-ci continueront à jouer un rôle fondamental sur d'autres événements centraux de la vie professionnelle des collègues : titularisations, liste d'aptitude, détachements et promotions (accès à la HC et à la CE).

Ne laissez pas les autres décider à votre place : votez et faites voter SNAPS

Bernard BOUSIGUE, adm. centrale/PO-HN	Carolle ANDRACA, DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine
Pierre-Yves GAZZÉRI, DDCS Isère	Pascale BOUTON, adm. centrale/PO-HN
Jean-François TALON, DRJSCS Île-de-France	François DURAND, CREPS de Poitiers
Valérie BIZET, DRJSCS Île-de-France	Jean-Maurice DRADEM, DRJSCS Île-de-France

Votre bulletin SNAPS doit arriver avant le 12 décembre par voie postale
Votez dès réception du matériel de vote. Attention : ne rayez aucun nom, votre bulletin serait nul
N'utilisez pas la navette de courrier interne mais uniquement l'enveloppe T fournie

Ceci est une profession de foi, pas un bulletin de vote



Syndicat national des activités physiques et sportives

**CONSULTATION DES PERSONNELS
DU 12 DÉCEMBRE 2019
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
CORPS DES PROFESSEURS DE SPORT**

CLASSE EXCEPTIONNELLE

1. Monsieur GÉHIN Jean-Michel
2. Monsieur BISSONNET Philippe
3. Monsieur LACOMBE Patrick
4. Madame TRIPET Marie-Claude

HORS CLASSE

1. Monsieur BAUDE Franck
2. Madame LAMARQUE Marie-Isabelle
3. Monsieur FRÉCON Laurent
4. Monsieur DEMELAS Jean-Marie

CLASSE NORMALE

1. Monsieur MARTIN Tony
2. Madame JEAN Caroline
3. Madame NORÉ Valentine
4. Monsieur STEFFANUT Denis
5. Monsieur RICHARD Hugues
6. Monsieur LOUCIF Djamel



Syndicat national des activités physiques et sportives



Élections à la Commission administrative paritaire des professeurs de sport

Avant le 12 décembre 2019 vous devez élire vos représentants à la Commission administrative paritaire (CAP) du corps des professeurs de sport (PS). Les représentants SNAPS sont des PS dont la mission est de garantir une gestion transparente et équitable de nos corps.

Le SNAPS: syndicat historique de tous les personnels techniques et pédagogiques sport

Représentatif chez les PS, mais aussi chez les CTPS, le SNAPS est le 1^{er} syndicat des personnels du ministère chargé des Sports. Il défend l'ensemble des collègues, nos missions techniques et pédagogiques, nos modalités d'intervention et notre statut de fonctionnaire d'État.

Le SNAPS défend une vision commune PTP sport et leur maintien dans une unique entité d'affectation dans des services Jeunesse et Sport dédiés et identifiés au sein des Rectorats (hors contrats PO/HN).

Le SNAPS soutient la création du Pôle éducatif et sportif.

Le SNAPS a pesé dans le recul du détachement d'office des CTS et continue ses démarches pour défendre la pérennité et les missions éducatives de tous (CTS, formateurs et CAS).

Le SNAPS défend une approche juste et égalitaire pour tous

En dépit de la loi de « transformation de la fonction publique », les CAP continueront à jouer un rôle fondamental dans la vie professionnelle des collègues :

- ☛ sur la gestion des carrières : **titularisations**, rendez-vous de carrière et appréciation de la valeur professionnelle, **bonification** d'ancienneté, et **promotions** (accès à la HC, à la CE, à l'échelon spécial),
- ☛ sur les **contentieux** et les **procédures disciplinaires**.

Complémentaire de la représentation en comité technique ministériel (CTM), la présence de représentants du personnel en CAP est la garantie d'un **espace de dialogue social** important.

Les CAP ont toujours été un haut lieu de négociation avec l'administration pour la défense de nos corps (PS et CTPS) et la survie du ministère chargé des Sports.

Ne laissez pas les autres décider à votre place : votez et faites voter SNAPS

La liste proposée pour vous représenter est composée de PS affectés en services déconcentrés, en établissements ainsi qu'à l'administration centrale. Ils exercent les fonctions de CAS, formateurs ou CTS ; ils sont donc représentatifs de l'ensemble des PS.

Jean-Michel GÉHIN, CREPS de Nancy	Jean-Marie DEMELAS, DRDJSCS PACA
Philippe BISSONNET, CREPS Centre - Val de Loire	Tony MARTIN, DDCSPP de la Mayenne
Patrick LACOMBE, Adm. centrale/PO-HN	Caroline JEAN, DRDJSCS Pays-de-la-Loire
Marie-Claude TRIPET, DDCS de Seine-Saint-Denis	Valentine NORÉ, CREPS Rhône-Alpes
Franck BAUDE, DDCSPP de l'Ariège	Denis STEFFANUT, DRJSCS Bretagne
Marie-Isabelle LAMARQUE, CREPS de Bordeaux	Hugues RICHARD, DRJSCS Occitanie
Laurent FRÉCON, DRJSCS Île-de-France	Djamel LOUCIF, DRJSCS Île-de-France

Votre bulletin SNAPS doit arriver avant le 12 décembre par voie postale
Votez dès réception du matériel de vote. Attention : ne rayez aucun nom, votre bulletin serait nul
N'utilisez pas la navette de courrier interne mais uniquement l'enveloppe T fournie

Ceci est une profession de foi, pas un bulletin de vote



Nos candidats présentation rapide

Vous en connaissez une partie mais petit rappel et présentation succincte de nos candidats

Nom - prénom : ANDRACA Carolle

Date de nais. : 07/08/1960

Grade : CTPS HC

Affection : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine

Mission : CTR Natation

Spécialités sportives et diplômes : Natation course, licence STAPS, BEES2 natation course

Activités syndicales : adhérente depuis 1996, au moment de la fusion des DD et DR, secrétaire régionale de la section IDF fin des années 90, au conseil national puis au bureau depuis les années 2000, commissaire paritaire CTPS, CETP CTPS

Activités associatives : adhérente aux associations de sport de plein air, et surdité, défendre oralisme



Nom - prénom : BAUDE Franck

Date de nais. : 28/10/1965

Grade : PS HC

Affection : DDCSPP ARIEGE

Mission : accompagnement et développement des sports collectifs, du tennis, de l'UNSS, de l'USEP et de l'UFOLEP

Spécialités sportives et diplômes : BEES 2° VOLLEY-BALL, FIVB niveau 2

Activités syndicales : élu au Bureau National, Co secrétaire régional occitanie, Élu titulaire en CAP des PS, Élu titulaire en CT et CHSCT nationaux des DDI, Rédacteur en chef du SNAPS Infos, Suivi des commissions de réforme

Activités associatives : entraîneur de volley-ball



Nom - prénom : BISSONNET Philippe

Date de nais. : 24/03/1966

Grade : PS CE

Affection : CREPS Centre Val de Loire

Spécialités sportives et diplômes :

Responsable Accueil Réservation, BEES 2e Canoë Kayak

Activités associatives : Commissaire paritaire



Nom - prénom : BIZET Valérie

Date de nais. : 21/06/1967

Grade : CTPS

Affection : DRJSCS IDF

Mission : DTN Adjointe Savate bf. Missions principales : SSP - SHN, coordination SMR, Référente : mixité, services civiques, plan citoyen du sport (discriminations, radicalisation, QPV.)

Spécialités sportives et diplômes : Sports de glace : Patinage artistique. Maîtrise de psychopathologie-clinique. DEA Sciences de la vie et de la santé (psychologie appliquée au sport). BEES 2ème degré Patinage artistique.

Activités associatives : . 20 ans clubs patinage. 5 ans Femix'Sport



Nom - prénom : BOUSIGUE Bernard

Date de nais. : 14/10/1958

Grade : CTPS CE

Affection : DS

Mission : DTN Tennis de Table

Spécialités sportives et diplômes : DESS Ingénierie de formation multimédia - chef de projet, Professorat de sport, BEES 2° tennis de Table

Activités syndicales : syndiqué depuis septembre 1987 au syndicat historique des cadres JS, devenu ensuite SNAPS

Activités associatives : Tennis de table en club



Nom - prénom : TRIPET Marie-Claude

Date de nais. : 28/04/1956

Grade : PS CE

Affection : DDCS 93

Mission : CAS, Emplois CNDS, réglementation des APS en particulier les Picines et procédure d'homologation des enceintes sportives

Spécialités sportives et diplômes : handball (3 titres championne de France N1 A et sélectionnée équipe de France universitaire et Judo (3ème podium France FFJDA)

Activités syndicales : représentante du personnel au sein de la DDCS 93 (Titulaire CT et CHSCT)



Nom - prénom : BOUTON Pascale

Date de nais. : 04/06/1959

Grade : CTPS CE

Affection : DS

Mission : DTN Adjointe Fédération Aviron

Spécialités sportives et diplômes : Aviron





Spécial élections

SNAPS Infos n° 112

Nom - prénom: CHAULLET Pascal

Date de nais. : 22/07/1964

Grade: CTPS CN

Affection: DS

Mission: Entraîneur national

Spécialités sportives et diplômes: Voile

Activités syndicales: syndiqué au SNAPS

Activités associatives: Membre bénévole de club de triathlon



Nom - prénom: DRADEM Jean-Maurice

Date de nais. : 05/01/1960

Grade: CTPS CN

Affection: DRJSCS Ile de France

Mission: CAS / Conseiller Inter Régional
Anti Dopage (CIRAD)

Spécialités sportives et diplômes: Parachutisme (diplômé en droit du sport (Sorbonne) en Lutte & prévention du dopage (Fac Pharma de Chatenay Malabry), Exécutive master "TMS" (INSEP)

Activités syndicales: Membre du bureau régional de la section île de France du SNAPS



Nom - prénom: FRECON Laurent

Date de nais. : 06/05/1966

Grade: PS HC

Affection: CTN à la FFHB

Mission: référent du suivi socio-professionnel (RSSP)

Spécialités sportives et diplômes: Handball (BEES 2 et diplômes fédéraux) + licence STAPS

Activités syndicales: adhérent au SNAPS depuis 1998 et mon arrivée en tant que professeur de sport

Intérêt d'appartenir à une organisation solidaire, soucieuse de défendre le service public du sport ainsi que les spécificités de nos métiers.



Nom - prénom: GAZZERI Pierre-Yves

Date de nais. : 27/02/1957

Grade: CTPS HC

Affection: DDCS 38

Mission: CAS

Spécialités sportives et diplômes: BEES1° & BEES 2 Tennis / Licence & Maîtrise STAPS Grenoble / DESS STAPS Préparation Physique Dijon / DESS STAPS Préparation Mentale Reims

Activités syndicales: Décharge syndicale + Commissaires paritaires + Suppléant CTM + Suppléant CT

Activités associatives: Bénévole dirigeant club de tennis



Nom - prénom: STEFFANUT Denis

Date de nais. : 15/05/1965

Grade: PS CN

Affection: DRJSCS Bretagne

Mission: CAS

Spécialités sportives et diplômes : BEES 2° Basket-ball
Maitre nageur Sauveteur ,diplômes fédéraux : Canoë kayak, ski, cyclisme, tennis, FFEPGV

Activités syndicales: Secrétaire de la section régionale SNAPS Bretagne depuis 2014, Membre titulaire en CT et CHSCT à la DRJSCS Bretagne depuis 2014 , membre du Conseil National du SNAPS depuis 2018

Activités associatives: Entraîneur et formateur de clubs de basket-ball



Nom - prénom: DURAND François

Date de nais. : 23/07/1959

Grade: CTPS HC

Affection: CREPS de Poitiers

Mission: Formateur et responsable Recherche et Expertise CAIPS

Spécialités sportives et diplômes: Canoë-Kayak

Activités syndicales: représentant UNSA SNAPS CREPS de POITIERS

Activités associatives: président plateforme aéronautique



Nom - prénom: RICHARD Hugues

Date de nais. : 23/06/1971

Grade: PS CN

Affection: DRJSCS Occitanie

Mission: CAS Pôle Formations, certifications et emploi

Spécialités sportives et diplômes: Ancien professionnel VTT (trial, descente, vitesse sur neige)

Diplômes d'état : en Cyclisme traditionnel, en BMX, en VTT, en motocyclisme et en automobile

Diplômes fédéraux : en Rugby, en Haltérophilie, en Athlétisme

Diplômes universitaires : en préparation physique et en psychologie

Autres : 2 années de commerce (technico-commercial)

Activités syndicales: Co-secrétaire régional SNAPS Occitanie

Activités associatives: Parrain de l'association NAEVUS 2000 France-Europe (maladie de la peau, réalisation d'ascensions de monuments comme la tour Eiffel, les Twins Towers ou encore l'Atomium... en VTT pour trouver des fonds pour la recherche)





Nom - prénom: GEHIN Jean-Michel

Date de nais. : 07/02/1959

Grade: PS CE

Affection: CREPS de Nancy

Mission: Formateur

Spécialités sportives et diplômes: BEES 2eme degré ski nordique , BE AMM, Diplôme de l'Insep, Master 2 entrainement

Activités syndicales: Trésorier national , membre du Bureau national, commissaire paritaire



Nom - prénom: JEAN Caroline

Date de nais. : 06/04/1976

Grade: PS CN

Affection: DRDJSCS des Pays de la Loire

Mission: CAS

Spécialités sportives et diplômes: BEES 2° Roller (Course), Licence STAPS Management du sport, DEA Physio et bioméca de la perf sportive.

Activités syndicales: depuis 7 ans investie au SNAPS, en grande partie pour la CAP des PS, je m'oriente désormais vers un nouveau projet professionnel passionnant, mais ne lâche pas pour autant mon syndicat de cœur. Plus que jamais il faut empêcher les divisions et se battre pour que les équipes J&S restent unies au sein du Pôle éducatif, incluant nos collègues CTS, ET nos collègues formateurs en associant l'ensemble des établissements J&S à ce Pôle.

Activités associatives: co-fondatrice de la section roller du Paris Université Club en 2001, et depuis quelques années dans une asso plus qu'handisport militant pour rendre la ville accessible à tous et le vivre ensemble.



Nom - prénom: LAMARQUE Marie-Isabelle

Date de nais. : 19/09/1973

Grade: PS HC

Affection: CREPS de Bordeaux

Mission: formatrice

Spécialités sportives et diplômes: tir sportif - BEES 2°

Activités syndicales: élue conseil national depuis 2010 - élue bureau national depuis 2018



Nom - prénom: LACOMBE Patrick

Date de nais. : 23/12/1962

Grade: PS CE

Affection: MS/DS/CGOCTS EN judo

Mission: DTN adjoint judo Management encadrement technique et parajudo

Spécialités sportives et diplômes: judo DEJPS

Activités syndicales: Membre SNCTJF (syndicat cadres techniques du judo)



Nom - prénom: LOUCIF Djamel

Date de nais. : 25/06/1979

Grade: PS CN

Affection: DRJSCS IDF

Mission: CTR IdF, coordonnateur ETR FFGYM IDF

Spécialités sportives et diplômes: GYMNASTIQUE / MASTER - BEES 2, champion de France par équipe

Activités associatives:

Activités syndicales: SNAPSien DEPUIS 2010

Co Secrétaire de la section régionale SNAPS IDF

Activités associatives: Engagé dans une association caritative depuis près de 10 ans.



Nom - prénom: MARTIN Tony

Date de nais. : 17/02/1974

Grade: PS CN

Affection: DDCSPP 53

Mission: CAS

Spécialités sportives et diplômes: BEES2 Tir à l'Arc

Activités syndicales: SG du SNAPS, élu CAP & CTM, SR SNAPS PdL, SG UD UNSA 53.

Activités associatives: conseiller municipal, conseiller CPAM 53



Nom - prénom: NORÉ Valentine

Date de nais. : 08/09/1980

Grade : PS CN

Affectation : Creps Rhône Alpes

Mission : Formatrice

Spécialités sportives et diplômes : Gymnastique, BEES, Maitrise Staps Entraînement, DESS Psychologie du Sport

Activités syndicales : Membre de la section Auvergne Rhône Alpes

Activités associatives : Entraîneur bénévole en club Top 12, juge et formatrice des juges au sein de la FFG, élue au comité départemental



Nom - prénom: TALON Jean-François

Date de nais. : 10/07/1954

Grade: CTPS HC

Affection: DRJSCS IDF

Mission: CTS voile

Spécialités sportives et diplômes : Voile et parapente. BEES 2 et DU psychologie du sport

Activités syndicales: Membre du BN du SNAPS

Activités associatives: AS des CTS de la DRJSCS IDF





Conseil National D'automne du 19 au 21 novembre 2019

Direction le Sud Ouest... La région Occitanie va accueillir les prochains grands travaux du SNAPS. Depuis 2008 et le congrès de Font Romeu, les instances du Snaps n'étaient pas revenues dans la région. Il était donc temps d'y retourner.

L'Occitanie, terre historique de luttes syndicales entre autres, compte dans sa section pas moins de 68 adhérents, ce qui est remarquable.

Montpellier, Toulouse, nous avons le choix. Celui-ci s'est finalement porté sur Toulouse et la Ligue de tennis d'Occitanie comme point de chute, les Creps ne pouvant nous assurer un hébergement. Nous le déplorons sincèrement, notre volonté étant d'aller prioritairement dans nos établissements publics.

Les thèmes de travail ne vont pas manquer, le choix va être cornélien certes, mais surtout adapté à l'actualité du moment.

Vous avez tous constaté que depuis la rentrée de septembre... 2018, le bateau Jeunesse et Sport tanguent dangereusement

☞ Attaque sans précédent sur les CTS, avec notamment la tentative de texte sur le détachement d'office,

☞ création de l'Agence du sport en avril dernier dont les premiers effets tendent à nous inquiéter de plus en plus,

☞ menaces même sur l'existence du ministère des sports et ses missions,

☞ réforme territoriale des services extérieurs menée tambour battant, chantier formations... tout ceci sur un fond de réduction de moyens et de désengagement de l'État

Les sujets ne manquent pas, dans un contexte anxiogène dû notamment aux atteintes aux statuts, aux missions, aux retards récurrents de la DRH des ministères sociaux dans la gestion des carrières et des promotions, à un mouvement des PTP Sport réduit et repoussé au 17 octobre 2019

Le Bureau national, tourné vers l'avenir, a tout de même choisi des thèmes :

☞ La loi sport et société et ses réformes : organisation des fédérations, accès au sport pour tous, quelle gouvernance ?

☞ L'agence nationale du sport : positionnement par rapport aux CTS

Si le spectre du détachement d'office est temporairement écarté, la position envisagée pour les CTS n'en est pas moins suspendu à un rapport de "tiers de confiance" et au placement de ces CTS dans un nouveau BOP, séparé des autres corps du ministère et en proie à un plafond d'emploi séparé et

un danger tout aussi grand... le principe de la fongibilité asymétrique (en clair la possibilité transformer de la masse salariale en crédit de subvention... mais pas l'inverse)

☞ Les nouvelles organisations territoriales de l'État (OTE). Si certaines options nous concernant sont relativement actées (basculement des personnels exerçant des missions jeunesse et sport au rectorat pour le niveau régional et sur les DASEN pour le niveau départemental), certaines interrogations demeurent et interrogent:

- ☞ Quid de la place des CTS dans ce dispositif ?
- ☞ Une entité repérée et définie jeunesse et sport mais pour quelles missions ?
- ☞ Des PTP pour quelles actions ? pour quelles missions ?

Voilà de vrais sujets sur lesquels les élus du Conseil National vont devoir travailler pour élaborer et établir les mandats que notre syndicat va porter pour vous dans les jours, les semaines, les mois prochains.





RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2018

L'année 2018 sort de « l'ordinaire » dans tous les sens du terme.

Les élections professionnelles, de très importants renouvellements au le Bureau national et à la tête du Snaps, des investissements matériels rendus nécessaires, des élections, et enfin des évènements exceptionnels liés à une situation ministérielle troublée, agressive, et incohérente ont, entre autres, impacté de façon importante notre budget.

Après 8 années positives, le bilan est négatif pour l'année 2018 : le résultat de l'exercice est de - 18 205.68 €.

Côté recettes :

La baisse de 2536.57 € (-2.2 %) se trouve sur la ligne produits exceptionnels car la ligne adhésions, elle, est en progression de 1924.53€ (+1.7%)

Principaux postes de dépenses :

☞ Cotisation à la fédération UNSA Education pour 26 131.76 € (+ 2.3%)

☞ Congrès national de Boulogne pour 15 755.11€

☞ Impression et acheminement des 3700 exemplaires du SNAPS INFOS pour 10 589.14 € et 3 n°s.

☞ Déplacements (Paris ? province), présence aux réunions des membres du BN, des per-

manents, des commissaires paritaires pour 18 274.13 €. Davantage de réunions et moins de « parisiens » dans notre équipe expliquent notamment cette hausse de 27 %.

☞ Une nouvelle ligne est apparue : « Evènements exceptionnels » : pour 8985.05€, nous avons organisé et participé aux manifestations et rassemblements régionaux et nationaux, ainsi qu'à la campagne électorale.

☞ Location du siège au CNOSE pour 6802.64 € (stable)

☞ Ligne informatique et fournitures : Nouveaux logiciels et matériel informatique pour 5204€ (+ 26 %)

Les indicateurs déterminants pour le budget prévisionnel sont les suivants :

☞ nouvelle campagne pour les élections des commissaires paritaires

☞ nombreuses réunions, déplacements et hébergement en hausse car moins de « parisiens »

☞ départs à la retraite supérieurs aux entrées dans les corps

☞ Montant du volume financier issu des cotisations

2019 est une année pivot : la nouvelle équipe doit se stabiliser. Mais nous continuerons à moderniser nos outils de travail, à investir, à être présents partout où cela est nécessaire, pour toujours mieux servir nos adhérent(e)s.

Jean-Michel GEHIN

CHARGES	Exercice N-1 net (2017)	Exercice N net (2018)	PRODUITS	Exercice N-1 net (2017)	Exercice N net (2018)
TOTAL	104 994	130 403	TOTAL	107 380	109 305
			PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 354	2892
TOTAL DES CHARGES	104 994	130 403	TOTAL DES PRODUITS	114 734	112 197
BENEFICE OU PERTE	9740	(18206)			
TOTAL GENERAL	114 734	112 197	TOTAL GENERAL	114 734	112 197



Compte rendu de la CAP du 17 octobre 2019

On l'attendait, on l'avait longtemps espérée, on nous l'avait promise imminente puis reportée. Puis enfin, après de longs mois de relances et de combat, la CAP du mouvement 2019 est arrivée le 17 octobre dernier (!). Et, là, hélas, tout ce contre quoi nous avons mis en garde l'administration pendant cette année s'est vérifié.

Qu'il est frustrant à certains moments d'avoir raison !

Toujours le flou et l'incertitude la plus totale pour nos collègues PTP Sport

En préambule de la CAP, le SNAPS a rappelé sa demande d'être associé aux travaux sur la réorganisation territoriale de l'État et sur la mise en place du Pôle éducatif et sportif annoncé par la ministre des Sports en Comité technique ministériel (CTM). Cette réforme ne peut se faire sans les personnels du ministère.

Nous avons également demandé la restauration d'un véritable dialogue social et donc à quitter désormais au plus vite la DRH des ministères « sociaux », celle-ci ayant osé présenter au Conseil d'État un PV de CTM -concernant l'Agence du Sport- non validé par les organisations syndicales et pour cause... puisque nous y dénoncions le manque de transparence de nos interlocuteurs !

Par ailleurs les conditions de mise en place de cette CAP Mouvement sont inadmissibles.

le SNAPS ne peut que dénoncer :

☞ le très grave retard de la mise en place de cette CAP Mouvement : mi-octobre au lieu d'avant les vacances d'été, tandis que nos collè-

gues, les services, les établissements et les fédérations fonctionnent et s'organisent sur l'année scolaire dès début septembre, **l'échéance des Jeux de Tokyo 2020 arrivant très rapidement.**

☞ **une mascarade de la ministre des Sports** qui annonçait en fanfare **rien bloquer sur la situation des CTS** tant que les « Tiers de confiance » ne remettaient pas leur rapport « fin octobre » : **c'est FAUX**, puisque nos collègues CAS ou formateurs **concernés par des prises de poste de CTS sont bloqués à ce jour**, tandis que certains postes de CTS initialement prévus ne sont pas maintenus !

Les apprentis-sorciers peuvent donc se féliciter d'avoir entamé le blocage du système sportif français générant ainsi des conséquences qui se révèlent d'ores et déjà catastrophiques.



Outre la restauration du Mouvement sous sa forme classique, le SNAPS demande :

☞ que le projet de détachement des CTS aux fédérations soit **totalelement abandonné.**

☞ que le concours de recrutement des PS CAS-FOR-CTS soit **rétabli au plus vite.**

☞ que nos collègues PS « néo-titulaires » dont les indemnités de sujétion sont injustement bloquées à 80 % soient **indemnisés des sommes perdues et basculent automatiquement à la modulation 80-120 %** comme l'ensemble des PTP Sport (point principal de la réunion Indemnités prévue le 8/11/19).

☞ **l'ouverture du poste de directeur du CREPS de La Réunion** en urgence, pour mettre fin à une situation qui n'a que trop duré.

À quand un véritable plan de développement du sport ?

Après un débat sur le BOP 219 ayant pour objectif de montrer à l'administration qu'en vue des JOP de Paris 2024 une politique de recrutement serait la bienvenue (!), celle-ci nous explique

que les suppressions de postes demandées par Bercy ne sont pas couvertes par les départs en retraite. Elle nous annonce donc qu'une liste « non communicable » de 15 fédérations à pourvoir en priorité a été établie, avec avis de l'Agence du Sport, **pour les collègues CAS ou formateurs postulant sur les postes de CTS**. Ces postes seront pourvus, sous réserve, au fur et à mesure de la quinzaine de départs estimés (disponibilités ou autres situations) et les collègues concernés sont donc inscrits en « tableaux de mutation » (non garantie, puisque liée à un départ). Il va sans dire que l'administration a tout fait pour rendre cette liste secrète. Chacun appréciera la méthode qui pourrait priver plusieurs fédérations de compétences qu'elles attendent de façon imminente et urgente, et qui de plus, ne concerne que des collègues CAS ou formateurs, bloquant la « respiration » dont le système a tant besoin.

Le SNAPS a dénoncé cette grande hypocrisie dont l'unique but semble être de pousser les fédérations au détachement.

En ce qui concerne les postes de CAS et de formateurs, Le SNAPS s'est battu pour que des postes soient débloqués afin de résoudre des situations très difficiles et pour que des postes mis au mouvement dans des établissements soient pourvus puisque les compétences de nos collègues sont avérées et que cela résout d'autres situations.

Malheureusement tout n'est pas résolu puisque là aussi des tableaux de mutation ont été réa-

lisés (ces postes ne seront pourvus en cours d'année que s'ils se libèrent et que s'ils sont maintenus...), le service des postes de la DRH des ministères sociaux n'étant pas capable de trancher en amont de la CAP..

Retrouvez la liste des postes pourvus sur notre site www.snapseducation.fr.

Nous avons obtenu :

- ☞ l'accord de l'administration pour que les postes pourvus le soient **le plus rapidement possible** en cas d'accord de toutes les parties et du.de la collègue concerné.e ;
- ☞ l'étude de situations très compliquées pour certains de nos collègues. Malheureusement cela **ne garantit pas toujours l'obtention d'un poste** suite aux tableaux de mutation car **tout dépendra des décisions du service des postes de la DRH des ministères sociaux...**

Points de blocage :

- ☞ le mouvement des PTP Sport une fois de plus se réduit à peau de chagrin, le système se grippe ;
- ☞ désormais les départs en retraite ne couvrent plus les suppressions de poste demandées par Bercy ;

Cette situation catastrophique est liée **à la non-défense de ses propres cadres et de son propre ministère** par la ministre des Sports... tandis que les **JOP de Paris 2024 approchent à grands pas.**

Les commissaires paritaires du SNAPS.

Tableaux de mutation, mais c'est quoi le problème ?

Si nous avons toujours été opposés au système des tableaux de mutation, le capharnaüm savamment orchestré lors de cette CAP nous a conduit à exceptionnellement en accepter le principe.

Cette méthode ne comporte pour nos collègues PTP Sport et les fédérations que des inconvénients :

- ☞ aucune garantie de poste
- ☞ aucune date prévisible
- ☞ une réduction des chaînages potentiels de mouvement
- ☞ un moyen de pression supplémentaire auprès des fédérations
- ☞ une opacité accrue des mouvements et des postes vacants...

La situation de blocage actuelle dans laquelle le gouvernement a placé l'unique mouvement 2019 des PTP Sport nous contraint à prendre l'option de ces tableaux de mutation afin, qu'au moins nos collègues aient une chance de bouger et de ne pas bloquer complètement tout le dispositif.

Ce blocage artificiellement créé permettrait-il de justifier des réformes que ce gouvernement veut nous imposer et dont personne ne veut ?

"Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage"



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2020(Période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ NOM : Prénom :

date de naissance : / / adresse :

tél. : / / / /

courriel : @

professeur de sport CTPS

classe normale hors classe classe exceptionnelle échelon ⁽²⁾ : depuis le : / /

note 2017 : /100 ou appréciation du RDV de carrière : à consolider satisfaisant très satisfaisant excellent

fonction : affectation :

temps partiel : % retraité autres situations ⁽³⁾ :

(1) Indiquez vos noms de naissance et d'usage si différents - (2) Cette information figure sur votre bulletin de paye - (3) Merci de préciser (par ex. détachement entrant depuis quel corps, détachement sortant, contractuel, dispo...)

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

- par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (1 à 3 chèques maximum)
- par prélèvement automatique (*)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- le **formulaire d'autorisation de prélèvement** disponible auprès de votre secrétaire régional (dernière page) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2020 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/2019 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/2020 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en novembre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressé au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

LES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion, valable 1 fois dans la période de cotisation de titulaire et uniquement dans les 5 premiers échelons de la carrière... ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) 50€ pour les PS stagiaires (ne compte pas comme première cotisation de titulaire)

(2) ATTENTION ; la déduction ne s'appliquera pas si vous avez opté pour une déclaration de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?

LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation + de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu + de l'envoi des numéros du SNAPS Infos de l'année...

En adhérant au SNAPS, je reconnais être informé(e) que les informations individuelles me concernant font l'objet d'un traitement informatique, et sont utilisées en interne pour m'adresser toute communication électronique ou physique, personnelle ou générale, pour établir des éléments statistiques notamment ou pour toute autre action en lien direct avec le but du SNAPS tel qu'il est défini dans ses statuts. Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de portabilité et de rectification des données me concernant. Je m'oppose à ce que ces informations personnelles soient confiées à des tiers.

PS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS						
ES	HEA3	972	4554,82		288 €	HORS CLASSE															
	HEA2	925	4334,57	1 an	273 €																
	HEA1	890	4170,56	1 an	264 €																
4	1027	830	3889,40	3 ans mini *	246 €																
3	956	775	3631,67	2 ans 1/2	228 €																
2	903	735	3444,23	2 ans	216 €																
1	850	695	3256,79	2 ans	204 €																
HORS CLASSE																6	995	806	3776,94		237 €
																5	939	763	3575,44	3 ans	225 €
																4	876	715	3350,51	2 ans 1/2	210 €
CLASSE NORMALE						3	815	668	3130,26	2 ans 1/2	198 €										
						2	757	624	2924,08	2 ans	183 €										
						1	712	590	2764,75	2 ans	174 €										
						11	821	673	3153,69		198 €										
						10	763	629	2947,51	4 ans	186 €										
						9	712	590	2764,75	4 ans	174 €										
						8	668	557	2610,12	3 ans 1/2	165 €										
						7	619	519	2432,05	3 ans	153 €										
						6	582	492	2305,52	3 ans	144 €										
						5	562	476	2230,55	2 ans 1/2	141 €										
						4	542	461	2160,26	2 ans	135 €										
						3	523	448	2099,34	2 ans	132 €										
						2	513	441	2066,54	1 an	129 €										
						1	444	390	1827,55	1 an	114 €										

* Passés à l'Echelon Spécial (ES) du grade de professeur de sport de classe exceptionnelle se fait, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement. Les professeurs de sport de classe exceptionnelle justifient de trois années d'ancienneté dans le 4e échelon de leur grade peuvent être inscrits sur ce tableau annuel d'avancement. Le passage n'est pas automatique !

CTPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS						
3	HEB3	1067	4999,99		315 €	HORS CLASSE															
	HEB2	1013	4746,94	1 an	300 €																
	HEB1	972	4554,82	1 an	288 €																
2	HEA3	972	4554,82	1 an	288 €																
	HEA2	925	4334,57	1 an	273 €																
	HEA1	890	4170,56	1 an	264 €																
1	1027	830	3889,40	2 ans 1/2	246 €																
HORS CLASSE																4	HEA3	972	4554,82		288 €
																4	HEA2	925	4334,57	1 an	273 €
																4	HEA1	890	4170,56	1 an	264 €
CLASSE NORMALE						3	1027	830	3889,40	3 ans	246 €										
						2	988	800	3748,82	2 ans	237 €										
						1	931	757	3547,32	2 ans	222 €										
						11	1027	830	3889,40		246 €										
						10	988	800	3748,82	4 ans	237 €										
						9	931	757	3547,32	4 ans	222 €										
						8	869	710	3327,08	3 ans 1/2	210 €										
						7	803	659	3088,09	3 ans	195 €										
						6	748	618	2895,96	3 ans	183 €										
						5	698	579	2713,21	2 ans 1/2	171 €										
						4	649	542	2539,83	2 ans	162 €										
						3	611	513	2403,93	2 ans	150 €										
						2	591	498	2333,64	1 an	147 €										
						1	525	450	2108,71	1 an	132 €										

* Passés à la classe exceptionnelle se fait en fonction des profils de carrière et des postes occupés. Les fonctions gratifiantes ainsi que l'avis des autorités hiérarchiques successifs sont aussi pris en compte.

RAPPELS (Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) PPCR

- 1 - Un reclassement dans les nouvelles grilles qui permet une **révalorisation des carrières** ;
- 2 - Un **rythme unique d'avancement** (fin du choix et du grand choix) à l'exception des moments où interviennent les rdv de carrière ;
- 3 - La création d'un troisième grade : la **classe exceptionnelle (avec Echelon spécial pour les PS : HEA)**
- 3 - Carrière complète sur deux grades pour tous !

* **cas particuliers**: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er janvier 2020



Vos secrétaires régionaux

AUVERGNE-RHONE-ALPES

M. Henri-Luc RILLH
295, allées des Erables
38920 CROLLES
port. 06 86 28 17 54
hlrillh@gmail.com

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

M. Sébastien DAVAL
16 rue La Fayette
70000 VESOUL
06 84 11 55 24
sebdaval@yahoo.fr
M. Florent GAUBARD
10 rue des Frênes
25220 THISE
06 12 24 16 45
fgaubard@yahoo.fr

BRETAGNE

SNAPS BREIZH
Denis STEFFANUT
10 Rue des Glénans
35740 Pacé
port : 07 67 99 75 00
dsteffanut@free.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

M. Guillaume PICHARD
5 rue des tournesols
45 170 NEUVILLE AUX BOIS
prof. 02 38 42 42 13
port. 06 38 70 17 16
pichard.guillaume@gmail.com

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc Belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 50 39 58
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

GRAND EST

M. Jean-Michel GEHIN
309 Rue de la 2ème Division Blindée
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyane
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
port. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.
gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTS DE FRANCE

M. Jean-Loup BOULANGER
171, rue de Boulogne
59150 WATTRELOS
prof. 03 20 62 08 40
port. 06 84 57 69 55
jean-loup.bou@wanadoo.fr

ILE DE FRANCE

M. Djamel LOUCIF
SNAPS IDF
DRJSCS Ile de France
6-8 Rue Eugène Oudiné
75013 Paris
06 63 73 37 51
snaps.idf@gmail.com

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@gmail.com

MARTINIQUE

M. Michel DESTIN
Résidence Belle Créolle
Bâtiment B - Appt 50
Quartier Petit Manoir
97232 LAMENTTIN
06 96 92 98 18
michel.destin@gmail.com

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE
8 venelle des Carrières
14940 SANNERVILLE
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

NOUVELLE AQUITAINE

M. Eric FOURNIE
14, rue des Tisserands
47300 PUJOLS
port. 06 14 76 28 54
ericfournie@live.fr

OCCITANIE

Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr
Hugues RICHARD
DRJSCS LRMP
3 avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER Cedex 5
port. 06 81 45 84 42
hugues.richard@drjscs.gouv.fr

PACA

SNAPS
Maison du Sport Français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN
7, rue des violettes
53970 L'HUISSERIE
port. 06 78 31 07 51
tony.martin@mayenne.gouv.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org